

AVIS PUBLIC

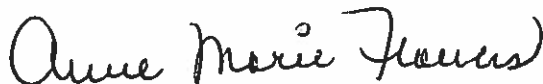
**OBJET: PROJET DE RÈGLEMENT 2020-04 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2006-04 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES
ÉLUS DE LA MRC DE BONAVENTURE**

Lors de son assemblée régulière tenue le 26 février 2020, le conseil de la MRC de Bonaventure a adopté un projet de règlement no 2020-04 modifiant le règlement 2006-04 fixant la rémunération des élus de la MRC de Bonaventure.

Le règlement 2020-04 sera adopté lors de la séance régulière du conseil des maires qui se tiendra, mercredi le 15 avril 2020 à 19 heures 30 minutes au centre communautaire Jean-Guy-Poirier de St-Siméon.

Quiconque désire prendre connaissance du projet de règlement 2020-04 peut le faire en consultant le site Internet de la MRC à l'adresse suivante: mrcbonaventure.com dans la section " Document " puis " Règlements et politiques " ainsi qu'au bureau de la MRC situé au 51, rue Notre-Dame à New Carlisle et dans les différents bureaux des municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Bonaventure, pendant les heures d'ouverture.

**DONNÉ À NEW CARLISLE
CE DEUXIÈME JOUR DE MARS 2020**



**ANNE-MARIE FLOWERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**